



## *Préambule départemental*

# *Résultats de l'inventaire historique régional d'anciens sites industriels et activités de service sur le département de la Loire-Atlantique*

Mise à disposition : septembre 2000

**BRGM**

**Service Géologique Régional des Pays de la Loire**

1, rue des Saumonières BP 92342

44323 NANTES Cedex 03

Tél. : 02 51 86 01 51 Fax. : 02 51 86 01 59



# 1. Cadre réglementaire de l'Inventaire Historique Régional (IHR)

La politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués est menée en référence au **"Titre 1<sup>er</sup> du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées"**(Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001), précédemment dans le cadre de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 sur les installations classées. Trois axes d'action sont précisés dans la **circulaire ministérielle du 13 décembre 1993** : Recenser, Sélectionner, Traiter.

Cette circulaire pose les principes d'une gestion réaliste en ce domaine, laquelle doit conduire au traitement des sites reconnus pollués présentant des dangers pour l'homme et/ou son environnement. Le premier de ces principes consiste en la recherche systématique et organisée des sites concernés, d'où la réalisation de cet inventaire de sites industriels et activités de service, en activité ou non.

Les résultats de l'inventaire historique régional (IHR) sont engrangés dans la base de données des anciens sites industriels et activités de service (**BASIAS**) dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées forcément non exhaustives (voir 4.3.), les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières.

Compte tenu des finalités affichées, BASIAS a reçu un avis favorable de la Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés (CNIL) en septembre 1998.

La création de BASIAS et les principes de son utilisation sont définis dans l'arrêté ministériel du 10 décembre 1998 publié le 16 avril 1999, ainsi que dans deux circulaires ministérielles, en date du 26 avril 1999, adressées aux préfets (n° 99-315) et aux directeurs de DRIRE (n° 99-316). Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la base de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

## 2. Les membres du comité de pilotage régional

L'inventaire historique régional dans le département de la Loire-Atlantique est réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) Pays de la Loire dans le cadre de la politique de traitement et de réhabilitation des sites et sols pollués engagée en 1994 par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, avec le concours financier des organismes suivants :

- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- Communauté Européenne (avec les fonds européens de développement régional),
- District de l'agglomération nantaise pour l'estuaire de la Loire,
- BRGM - SGR/PAL.

L'opérateur est le Service Géologique Régional Pays de la Loire (SGR/PAL) du BRGM.

L'inventaire sur la Loire-Atlantique s'est réalisé en deux phases :

- à partir de 1994, l'étude a commencé par l'estuaire de la Loire dans le cadre du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) Estuaire de Loire,
- et à partir de 1997, elle s'est terminée par le reste du département.

L'inventaire sur la partie "estuaire de la Loire" est suivi par un comité de pilotage rassemblant des représentants :

- de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Pays de la Loire (DRIRE),
- de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- du District de l'agglomération nantaise,
- de l'Université de Nantes,
- d'industriels (Sté OCTEL – France),
- d'associations (SEPNB),
- du BRGM.

Le comité de pilotage pour l'inventaire de la Loire-Atlantique hors estuaire de la Loire rassemble des représentants :

- de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Pays de la Loire,
- de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,
- de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- de la Préfecture,
- et du BRGM.

Le rôle de ces instances a été de définir les objectifs, le cadre et les particularités de l'étude, d'assurer le suivi administratif et technique de l'opération et d'apporter son aide au maître d'œuvre tout au long de la réalisation de l'inventaire.

Certains organismes ont contribué à l'opération (liste non exhaustive) comme :

- la Préfecture,
- les Archives Départementales,
- la DRAC,
- l'AURAN,
- la SNCF,
- EDF-GDF,
- la CCI,
- la DDASS,
- les mairies...

### **3. Cadrage retenu pour le département concerné**

Les comités de pilotage sur l'estuaire de la Loire et sur le reste du département ont retenu les options suivantes :

- la période couverte par les recherches : 1880 à 1997-1999 (1997 est la date de fin de consultation des archives pour la partie estuaire de la Loire)
- la période des visites rapides en mairies et/ou sur le terrain : 1996 à 1999
- la liste des activités à retenir : toutes les activités soumises à autorisation régies par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement y compris les stockages d'hydrocarbures (dépôts de liquides inflammables ou DLI, stations-service) et les dépôts de déchets divers (décharges ménagères et industrielles)
- la liste des activités non retenues : les activités de l'agro-alimentaire soumises à autorisation ainsi que certaines activités de 3<sup>ème</sup> groupe SEI (service de l'environnement industriel du ministère)
- la taille minimale des sites à recenser : les DLI >10m<sup>3</sup>, les dépôts de gaz >20m<sup>3</sup>
- la liste des sources d'informations exploitées : Archives départementales, archives de la Préfecture, DRIRE, ADEME, GDF, EDF, SNCF, la CCI, COPR (cellule d'observation des risques sur l'agglomération nantaise), l'IGN, France Télécom, DDASS, mairies, thèses, cartes anciennes...

### **4. Méthodologie de l'inventaire et ses limites**

La méthodologie suivie est celle décrite dans le guide de l'ADEME, produit en 1996 à la demande du Ministère chargé de l'Environnement et établi à partir des expériences régionales alors en cours. Pour des raisons pratiques, cette méthodologie nationale a été menée en Loire-Atlantique en priorité sur l'estuaire de la Loire à partir de décembre 1994 puis étendue à la totalité du département en 1997.

Pour récolter les diverses informations relatives aux anciens sites industriels (Cf. chapitre 5 relatif aux données conservées dans BASIAS), la démarche d'inventaire a nécessité les tâches suivantes :

4.1. Cadrage et préparation,

4.2. Présélection des cotes d'archives à consulter (pré-inventaire) ;

4.3. Dépouillement des archives entre 1995 et 1999 : cette étape permet de recenser un grand nombre de sites, **mais elle est forcément non exhaustive**, notamment parce qu'elle est tributaire des choix retenus par le comité de pilotage (type d'activités, période,...), parce que de nombreuses activités n'ont jamais donné lieu, légalement ou non, à l'élaboration de documents administratifs, et pour diverses autres raisons (versement non obligatoire des dossiers administratifs aux Archives départementales, qualité des conservations très variable, dégradations et pertes dues aux aléas de l'histoire des régions,...) ;

4.4. Regroupement des fiches manuscrites de dépouillement, par site ;

4.5. Approche toponymique sur cartes anciennes et localisation des sites sur cartes IGN à 1/25000 : A défaut de plans de localisation présents dans le dossier consulté et d'adresse valide (rue ayant changé de nom, voire disparue) il s'avère impossible de localiser certains sites dont le pourcentage est variable selon les départements ;

4.5 bis Saisie dans BASIAS des données acquises à ce stade ;

4.6. Consultation des membres du comité de pilotage, des services déconcentrés de l'Etat et des mairies du département, pour contrôler et compléter l'information ;

4.7. Recherche des critères environnementaux : elle porte, pour la Loire-Atlantique, sur les sites localisés anciens et en activité industrielle à ce jour (à la demande du comité de pilotage "estuaire de la Loire", et, pour l'homogénéité de l'inventaire, ce choix est appliqué à la totalité du département).

4.8. Visite rapide pour préciser la localisation et valider l'état d'occupation actuel des sites retenus pour cette tâche par le comité de pilotage : lorsque l'adresse est imprécise (défaut de N° de rue par exemple), les sites les plus petits et les plus anciens sont très difficiles à retrouver ; tous les sites n'ont pas été visités. Les visites se sont échelonnées entre 1997 et 1999.

4.9. Numérisation des coordonnées X et Y des sites qui ont pu être localisés sur carte : tous les sites localisés sur carte ont fait l'objet de ce géoréférencement ;

4.10. Fin de la saisie dans BASIAS des données acquises au cours des tâches 4.6 à 4.9 ;

4.11. Mise en œuvre de la grille de tri et sortie de tableaux ;

4.12. Transfert des données vers un Système d'Information Géographique et cartes ;

4.13. Bilan, synthèse et rapports :

Le rapport sur l'estuaire de la Loire (rapport BRGM/RP-40846-FR, novembre 1999) est une étude réalisée dans le cadre des actions de Service public du BRGM 98-F-045 et 99-F-029.

Le rapport pour la Loire-Atlantique hors estuaire de la Loire (rapport BRGM/RP-50360-FR, août 2000) est une étude réalisée dans le cadre des actions de Service public du BRGM 98-F-049 et 00-POL-128.

<b>Région Pays de la Loire</b>		
<b>Période étudiée au cours de l'inventaire : 1880 à 1997-1999</b>		
<b>Date de fin de réalisation de l'inventaire : 31/08/2000</b>		
	<b>Nombre de communes ayant au moins un site recensé</b>	<b>Nombre de sites recensés au cours de l'inventaire</b>
<b>Estuaire de la Loire (Loire-Atlantique)</b>	<b>42</b>	<b>1741</b>
<b>Reste du département de la Loire-Atlantique</b>	<b>178</b>	<b>1997</b>

*Pour des raisons de format, des sites inventoriés sur l'estuaire de la Loire ne sont pas dans BASIAS : 132 sites non localisés, 388 sites ayant des transformateurs au pyralène et 3 sites linéaires représentant des canalisations d'hydrocarbures. Ces sites sont disponibles au format Mapinfo. Le rapport R 40846 liste dans ces annexes les principales informations sur ces sites.*

## **5. Présentation sommaire de BASIAS**

Les données récoltées au cours de l'IHR concernent, pour autant qu'elles figurent dans les dossiers consultés, l'identification et la localisation des sites, les activités exercées et les exploitants, les accidents ou pollutions connus, les éventuelles études connues sur le site, ainsi que la bibliographie des documents consultés. Parmi les sites recensés et localisés sur carte, ceux qui n'ont plus d'activité industrielle font l'objet d'une recherche complémentaire pour connaître, notamment, l'utilisation actuelle ou les projets de réaménagement pour les sites en friche et la vulnérabilité du sous-sol. Ce dernier critère a été instruit à partir de données synthétiques existant à l'échelle départementale.

A l'issue de l'inventaire, les données de l'IHR sont toutes conservées dans la banque de données nationale unique dénommée BASIAS homogène pour toutes les régions et cohérente par rapport aux souhaits du ministère chargé de l'Environnement. Elle est conçue pour être interrogeable tant à l'échelon régional, qu'au niveau national.

Le nombre important des champs de cette base permet d'engranger l'information trouvée au cours du dépouillement des différentes sources d'information (archives, cartes,...) ; à défaut, il est exclu, dans cette démarche d'inventaire, de la rechercher systématiquement pour chaque site.

## 6 - Utilisation et diffusion des données

Conformément aux souhaits du Ministère chargé de l'environnement, tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM.

A l'issue de l'inventaire, la livraison de l'application informatique BASIAS et des données contenues à cette date, est faite aux cofinanceurs pour une utilisation conforme aux finalités conditionnant la déclaration auprès de la CNIL. Dans le cas où ces données devraient être utilisées pour un besoin autre, ne faisant pas partie des finalités déclarées, l'utilisateur devra procéder à une déclaration spécifique auprès de la CNIL pour son besoin particulier. Aucune utilisation des données à des fins de démarchage commercial n'est autorisée.

L'application informatique BASIAS fonctionnant avec un "run-time" de Microsoft ACCESS ©, l'utilisateur devra en acquérir le droit d'utilisation auprès de cet organisme s'il n'est pas déjà en possession d'une licence Microsoft ACCESS ©, ainsi que des conditions de maintenance et d'assistance.

Afin d'informer tout public de l'existence de BASIAS et de permettre la consultation des résultats de l'inventaire, les points suivants sont retenus :

- publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel créant la base,
- fourniture à la préfecture des fiches papier des sites, regroupés par commune, recensés dans le département ; seuls les champs et critères renseignés sont imprimés,
- fourniture à chaque mairie des fiches de site la concernant, et/ou de documents sous forme de carte à petite échelle et de tableaux succincts ; seuls les champs et critères renseignés sont imprimés,
- information de la chambre des notaires,

**- mise sur Internet des données de l'IHR ( <http://basias.brgm.fr> ).**

Les résultats de l'inventaire sont donc consultables en préfecture, dans chaque mairie du département concernée par au moins un site, au service géologique régional du BRGM et sur Internet.

Le droit d'accès des personnes concernées par les sites géoréférencés (propriétaires et occupants en titre des sites concernés), prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la Préfecture du département ou du Service Géologique Régional du BRGM. Le droit de rectification s'exerce auprès du Service Géologique

Régional compétent du BRGM, sur justificatif de la qualité de personne concernée et fourniture d'un plan de localisation à 1/25 000 du site concerné.

Le BRGM, les partenaires de l'inventaire, ainsi que les autres fournisseurs de données ne pourront être tenus pour responsable, directement ou indirectement, du fait d'inexactitudes, d'omissions ou d'erreurs dans les informations communiquées. Toute interprétation faite par l'utilisateur des données mises à disposition ne saurait engager que la responsabilité de son auteur.

Le BRGM et les partenaires de l'inventaire ne sauraient être tenus responsables d'une éventuelle incompatibilité du fichier avec le système informatique de l'utilisateur ou d'une inadéquation du fichier aux besoins de l'utilisateur.

- Les destinataires et consultants seront responsables d'une éventuelle utilisation abusive, par d'autres usagers, des fichiers numériques qu'ils auront acquis ou téléchargés.

La mise à disposition des données ne comporte aucune obligation pour le BRGM, ni pour les partenaires de l'inventaire et autres fournisseurs de données, d'actualiser les données après la date de cession.

# ANNEXE

## 1. Convention adoptée pour enregistrer les dates utilisées pour instruire la banque de données BASIAS

La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ sera : 01/01/1111,
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" seront successivement :
  - 01/01/1111,
  - 01/01/1112,
  - 01/01/1113,
  - etc.
- si l'année seule est connue, le champ date sera : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle sera notée : jour/mois/année.

## 2. Lexique utilisé en bibliographie

Source	Libellé
ANRED ANRED TUC	Inventaire départemental des décharges d'ordures entrepris par l'ADEME (anciennement ANRED)
Archives, AD 1373W109, AD 130-31, AD	Archives départementales et côte d'archive
association R.D.B.	Inventaire national des usines à gaz réalisé par l'Association Robin des Bois, 1994
carte ancien, plan monum, plan Seguin 1932, carte indus	Cartes anciennes avec original aux archives départementales ou photocopie au BRGM : carte monumentale Pinon de la ville de Nantes, plan Seguin (1932), carte industrielle de Nantes (1933).
CCI	Chambre de commerce et de l'industrie
CEGP N°20, TROISIEME EDITION	Carte des éditions géographiques professionnelles n°20, 3ième édition (source IGN)
comité central des producteurs et distillateurs de goudron	note sur la production et la distillation du goudron en France réalisée par le Comité central des Producteurs & Distillateurs de goudron en France (1924)
COPR, COPR36	Consultation de la Cellule d'Observation et de Prévention des Risques,
DDASS 44/ LISTE DDASS 44	Liste des décharges brutes d'ordures ménagères de la DDASS 44

Source	Libellé
DDE risques majeurs	Dossier départemental des risques majeurs de Loire-Atlantique / cellule d'analyse des risques et d'informations préventive (DDE/ préfecture 44)
DRIRE, ARCHIVES DRIRE - LE 06/10/1998	Archives de la DRIRE ou fichier ICPE44, date du fichier ou de la liste papier
DRIRE CASSE AUTO	Liste DRIRE des casses auto en activité
EDF	Consultation d'Electricité de France
fic Nantes	Fichier des établissements publics et des espaces verts de la ville de Nantes
fic DRIRE station service, FICHER STATION SERVICE	Liste papier des stations service de la DRIRE en cessation d'activité au 12/05/97
FT	Annuaire France Télécom
IFP	Stockages d'hydrocarbures au 31/12/1993 de l'Institut français du pétrole : extrait de "Pétrole 93" - Eléments statistiques - Comité des Professionnels du pétrole
IGN 1:25000 ( <i>année</i> )	Site localisé sur carte IGN 1:25000 ( <i>année</i> )
MATE	Dénommé dans les textes par "ministère chargé de l'Environnement ", anciennement Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MEDD	Dénommé dans les textes par "ministère chargé de l'Environnement ", actuellement Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Mairie <i>nom de la mairie</i> , VISITE MAIRIE validation mairie FAX MAIRIE	Courrier et/ou visite et/ ou télécopie en mairie
Pref, préfecture,	Archives de la préfecture, côte d'archive : PREF <i>Dos 246-92</i> , PREF <i>16-91</i> , DOS. <i>PLAINTE 4-73</i> , PREF DOS <i>31-93 annule et remp. dos 416-66</i>
PRESSE-OCEAN	Coupure de presse
rapport <i>organisme: référence</i>	Référence de rapport : <i>ANTEA: 04/97- A0929</i> , <i>DRIRE rapport de pollution du 25/1/96</i> , <i>COMPTE RENDU DDASS</i>
terrain <i>nom de la personne</i> , VISITE TERRAIN NB	Visites de terrain réalisées par : S Lelong (1996), JP Herrouin (1996-1998), G. Frossaert (1997), V.Baudouin (1997-1998), E. Dilé (1999), Y. Fohanno (1999), N. Barlet (1999)
thèse HG	DESS de Paris VIII, sur le patrimoine industriel : Hélène Garnier, 1994 - Patrimoine industriel nantais : éléments de réflexion urbaine

(en italique, les caractères libres)